

n° 388. Classement de la C. H. en la circulaire du Minist. de l'Equip. et du Logem. et l'Ind. et du Com. n° 128/5-109
la liste des la liste relative à l'alimentation en énergie électrique des communes, dans les communes urbaines,
et communes urbaines vu la croissance régulière de la population communale qui avec l'effort
de nouvelles constructions de logements des C. H.

n° 3296 - 2/3/72

Après avoir considéré les avantages et les inconvénients sous les angles administratifs,
économiques et la classification de la commune en catégorie rurale ou urbaine en ce
qui concerne les travaux d'extension, et le renforcement du réseau de distribution d'énergie
électrique et du réseau d'éclairage public.

1. Demande l'inclusion de la C. dans la liste de communes urbaines de la H. H. pour
des travaux intéressant la distribution d'énergie électrique.
2. Renoue de ce fait aux dispositions de subvention et de financement
réservées spécialement aux communes rurales pour les travaux d'électrification,
dans les programmes du Minist. de l'Equip. et du Logem. et du S. de la H. H.
3. Demande la mise en application de dispositions intéressant les communes
urbaines pour la distribution d'énergie électrique =
 - prise en charge par EDF de travaux de renforcement de réseau.
 - prise en charge par EDF de travaux d'électrification dans les communes
ligne haute et basse tension, dans la limite de 20 m de réseau par logement